



**Art. 18 de la loi communale
modifiée du 13 décembre 1988**

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur.

Le Conseil communal est invité à se réunir le

mardi, 20 septembre 2022 à 19:00 heures

à la salle des séances à L-7680 Waldbillig, 1, rue André Hentges,
afin de discuter sur les objets suivants :

ORDRE DU JOUR :

Séance publique

- | | |
|------------|---|
| 2022-05-01 | Questions des membres du conseil communal au collège des bourgmestre et échevins ; |
| 2022-05-02 | Plan de gestion des forêts communales 2023 ; |
| 2022-05-03 | Information sur les efforts de réduction de la consommation énergétique ; |
| 2022-05-04 | Information sur l'évolution des chantiers communaux ; |
| 2022-05-05 | Adoption du Concept de communication dans le cadre du pacte climat 2.0 ; |
| 2022-05-06 | Modifications budgétaires ordinaires ; |
| 2022-05-07 | Modifications budgétaires extraordinaires ; |
| 2022-05-08 | Convention avec le Club Senior « An der Loupescht » ; |
| 2022-05-09 | Reclassement de parcelles sises à Christnach du domaine public communal en domaine privé communal ; |
| 2022-05-10 | Demande de morcellement d'un terrain à Christnach ; |
| 2022-05-11 | Avis portant sur le classement comme patrimoine culturel national d'un bâtiment sis à Christnach ; |
| 2022-05-12 | Constitution de l'équipe Pacte Nature; |



WALDBËLLEG
COMMUNE DE WALDBILLIG

2022-05-13	Demande de subside extraordinaire de « Urgelfrënn Waldbëlleg » ;
2022-05-14	Demandes de subside ;
2022-05-15	Divers.

Waldbillig, le 14 septembre 2022

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
La bourgmestre, La secrétaire,

